

Réunion du 18 janvier 2023

Absent : néant

Secrétaire de séance : Valérie BERGON

Vote d'une subvention à la Caisse des écoles :

Comme chaque année, dans l'attente du vote du budget primitif, une subvention doit être versée à la caisse des écoles. Le maire propose comme à l'accoutumée 15 000 €. Le conseil valide.

Vote de crédits d'investissement avant vote du budget primitif :

Pour info : Restes à réaliser au 31.12.2022

DEPENSES			RECETTES		
Art.	Désignation	TTC	Art.	Désignation	
202	PLU	16 360	1321	Etat	53 960
2135	Porte snack + Chadon	15 510	1322	Région	17 730
2313	Hôtel	360 400	1323	Département	70 950
2315	Parking	42 000	1327	Europe	283 690
			1341	DETR	75 400
	TOTAL	434 270		TOTAL	501 730

P.S. pour l'hôtel-restaurant :

- montant de dépenses de 300 000 HT,
- recettes établies à hauteur de 50 %, soit 150 000 et réparties comme suit : 20 % DETR (60 000), 15 % Etat (45 000) et 15 % Département (45 000).

Proposition d'une délibération actant quelques crédits en investissement

Art	Désignation	Montant TTC
2151	Voirie	20 500
2158	Matériel	3 000

Le conseil valide.

Mise en place des aides aux tarifs d'électricité :

2 mécanismes de réduction sont mis en place par l'Etat directement sur les factures.

- Le bouclier tarifaire : s'applique pour le tarif bleu (≤ 36 KVA), limitation de la hausse entre 15 et 20 % (le groupement avait négocié 250 € le Mwh au lieu de 400 à 450 € pour d'autres) ; cela concerne l'éclairage public et la grande majorité des bâtiments.
- L'amortisseur : s'applique pour le tarif jaune (> 36 KVA), au-delà de 180 € le Mwh (c'est-à-dire 0,18 € le Kwh), prise en charge de 50 % des volumes consommés au-dessus de ce tarif, donc si 250 €, les 70 € supplémentaires sont réduits de moitié ; cela concerne l'espace culturel/ mairie/école bourg. (Pour mémo en haute saison HP 350 HC 313, en basse saison HP 164 HC 34).

La réduction est faite directement sur la facture. La commune a comme fournisseur EDF. Gérard TOURNEIX signale que le bouclier tarifaire et l'amortisseur ne concernent pas le syndicat des 2 vallées, ce qui pourrait avoir une incidence à terme sur le prix de l'eau.

Mise en œuvre de la stratégie de transition énergétique par TULLE'AGGLO :

Notification relative à la modification des statuts de TULLE AGGLO, dans l'article « compétences », ajout de la mise en œuvre de la stratégie de transition et transformation énergétique. On a jusqu'au 21 mars pour se prononcer sur les modifications envisagées.

- Modification n°1 : Précision de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement » :
Portage et gestion de dispositifs territoriaux en faveur de la transition écologique et énergétique et le cas échéant des enveloppes dédiées au bénéfice des porteurs de projets s'inscrivant dans une démarche intercommunale
 - Modification n°2 : Précision de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement »
Coordination territoriale et soutien technique aux actions de maîtrise de l'énergie et aux actions de promotion et de développement des énergies renouvelables
 - Modification n°3 : Précision de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement » :
Distribution de chaleur et de froid pour des réseaux publics conçus pour délivrer plus de 600 MWh/an y compris vente d'énergie
 - Modification n°4 : Précision de la compétence « Développement économique » :
Participation au capital et à la gouvernance de sociétés de production des énergies renouvelables.
- Le conseil valide les modifications.

Service mutualisé d'appui à la transition énergétique :

TULLE AGGLO étudie la possibilité de proposer la mise à disposition de l'expertise du service ingénierie transition énergétique de Tulle Agglo aux communes membres (avec à court terme recrutement d'un chargé de mission pour accompagner les actions communales). L'adhésion au service se matérialiserait via une convention qui engagerait la commune sur 3 ans et sur une contribution financière (réponse au plus tard le 30.01.2023) : entre 0,34 €/hbt et 3 €/hbt suivant l'importance des communes engagées.
Le conseil propose d'adhérer à l'unanimité.

Travaux en cours :

Lot MIC SIGNALOC : l'entreprise PROBALIS est intervenue en début de mois (remplacement plaque en lave émaillée, inversion de 2 panneaux de signalisation).

Lot SEVE PAYSAGE : les bancs ont été installés

Snack-bar : la porte latérale a enfin été posée par l'entreprise CHEZE de la Gare de Corrèze.

Tarifs communaux (à compter du 1^{er} février 2023) :

Location espace culturel :

Nouveaux tarifs du 1/05 au 31/10

Réunions : commune : 45 € extérieur : 75 €

Vin d'honneur : commune 60 € extérieur : 120 €

Repas : commune 120 € extérieur 230 €

Nouveaux tarifs du 1/11 au 30/04 :

Réunions : commune : 50 € extérieur : 80 €

Vin d'honneur : commune 75 € extérieur : 140 €

Repas : commune 150 € extérieur 260 €

Ramassage déchets verts : 35 € (au lieu de 30 €)

Nouveaux tarifs des concessions au cimetière : 90 € pour une simple et 180 € pour une double.

Projet d'extension du columbarium

2 cases ont été vendues en 2022, il n'en reste plus que 3. Il faut donc penser à envisager son extension. Une demande de devis a été faite à l'entreprise Georges VEYSSIERE de Terrasson qui avait fourni les 3 premières unités : 4 358,33 HT l'unité. Un deuxième devis a ensuite été demandé si achat de 3 unités : 4 000 HT l'unité soit 12 000 pour 3 unités.

La case est louée 600 €.

Affaire à suivre.

Affaires diverses :

- INSEE : population municipale 782, comptée à part 16, totale 798.
- Demande des Archives Nationales de prêt de la châsse de Saint-Etienne pour une exposition du 19 mars au 1^{er} juillet 2024. Le conseil donne son accord.
- Instance de coordination de l'autonomie de Corrèze : pour 2023 subvention demandée aux communes de 3,45 €/habitant (tarif inchangé). 7 personnes ont été suivies sur Gimel les Cascades en 2022.
- La traditionnelle réunion annuelle des maires du canton devrait avoir lieu à Gimel en février prochain. Lors de la réunion du 14 décembre sur la contractualisation avec les communes, il a été demandé aux maires de réduire les fonds sollicités.
- Accueil des suisses : du 15 au 17 septembre. Le maire propose la création d'une commission au sein du conseil, finalement il est acté que ce soit le conseil municipal qui s'occupera de l'organisation.
- Rapport sur la qualité du service de l'eau du syndicat des 2 vallées : Gérard TOURNEIX présente le rapport sur le prix et la qualité de service (57 pages). Le conseil valide le rapport.
- Le maire informe que le risque radon devra être intégré dans le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) et le document d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM), courrier et documents à venir.